

PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE POLICE NORD VAUDOIS
LUNDI 3 NOVEMBRE 2014 - salle du nouveau collège à Ependes

Le Président M. Dominique Vidmer ouvre la séance du Conseil intercommunal à 17 h.30 et salue les délégués présents de chaque Commune membre de l'association. Il remercie la Commune d'Ependes de son accueil.

L'ordre du jour établi se compose de 7 points à traiter :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014
- 3) Assermentations
- 4) Communications du Président du Conseil intercommunal
- 5) Communications du CODIR par son Président
- 6) Préavis 02/2014 budget 2015 – Rapport de la commission de gestion. Débat et décision
- 7) Divers et interventions individuelles

M. Vidmer transmet la parole à la secrétaire Madame Marie-Louise Miéville afin de procéder à l'appel nominal des délégués assermentés des 7 Communes associées.

1) Appel

Toutes les communes (respectivement 7) sont représentées.

Il est enregistré 11 délégués assermentés.

Manquent à l'appel : 1 délégué à Yverdon-les Bains, 1 délégué à Suchy et 1 délégué à Orbe.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014

Le procès-verbal a été adressé à chaque délégué avec la convocation, il n'est donc pas lu. Celui-ci ne suscitant aucune remarque, le Président le soumet alors aux voix et c'est à l'unanimité qu'il est adopté. Il remercie la secrétaire de sa rédaction.

3) Assermentations

Aucune n'est enregistrée.

4) Communications du Président du Conseil intercommunal

A) Monsieur Vidmer informe le Conseil que le contrôle effectué par la Préfecture Jura-Nord vaudois pour notre association aura lieu le 28 novembre 2014. Ces vérifications sont les mêmes que pour les Communes.

B) S'en suit l'information concernant le projet de fusion prévoyant au départ l'alliance de 6 Communes et qui n'a pas abouti. Suchy ayant refusé au sein de son Conseil d'accepter ce vote.

Le projet n'a quant à lui pas été arrêté mais modifié. Il se poursuivra avec les 5 autres Communes désireuses d'aller de l'avant soit: Belmont, Chavornay, Corcelles-sur-Chavornay, Ependes et Essert-Pittet.

La votation sera à nouveau soumise dans un premier temps à ces 5 Conseils en date du 12 novembre 2014, puis en cas d'acceptation devant le peuple le 25 janvier 2015.

5) Communications du CODIR par son Président

Monsieur Jean-Daniel Carrard s'exprime au sujet du projet de fusion prévu. Il nous informe que celui-ci va poser une problématique de liaison avec les Communes d'Orbe et de Montcherand.

Désireux de ne pas attendre, le CODIR s'est donc approché de quelques autres Communes limitrophes avec Yverdon-Les Bains en direction d'Orbe afin de pouvoir maintenir la liaison nécessaire exigée par la loi.

Ce sont donc les Communes de Chamblon, Method, Suscévaz et Treycovagnes qui ont été contactées. Celles-ci communiqueront leur décision de principe de la part des Municipalités d'ici à la fin de l'année. Mais la décision finale appartiendra bien entendu aux Conseils respectifs des dites Communes.

Si le projet de fusion devait échouer, Monsieur Carrard nous indique que rien ne changerait pour nous au point de vue opérationnel et que la cohérence régionale s'en trouverait que meilleure. Le découpage géographique serait alors plus homogène.

Deux autres Communes soit Pomy et Cheseaux-Noréaz ont demandé également leur adhésion et vont soumettre cette proposition à leurs Conseils ces prochains temps.

Monsieur Vidmer reprend la parole et tient à réitérer sa satisfaction quant au travail de proximité fourni par notre police et qu'il en fait écho lors de la dernière séance des Syndics du district Jura-Nord vaudois.

6) Préavis 02/2014 - Budget 2015. Rapport de la commission de gestion - Débat et décision.

M. Vidmer transmet la parole à Mme Corinne Verly, rapporteur de la commission de gestion. Celle-ci porte à notre connaissance les remarques générales et particulières suivantes :

- 1) La répartition des charges est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2013 et à la valeur du point d'impôt calculée selon les chiffres de la péréquation 2013 également.
- 2) Cette répartition s'est faite sur la base d'un budget prévisionnel de fr. 12'052'900.--, correspondant à un dispositif de 71 postes, y compris le commandant, la secrétaire, le surveillant du trafic radar et 2 aspirants.

- 3) Les Communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité, paient toujours leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt, le solde après déduction des recettes escomptées de CHF 800'000.— étant réparti entre Yverdon-Les-Bains (77,5%) et Orbe (15%), selon la pondération prévue dans le protocole initial.
- 4) L'augmentation des postes « traitements » et « charges sociales » provient de l'engagement de 2 aspirants supplémentaires et des augmentations réglementaires.
- 5) Le poste « frais administratifs » subit une augmentation de CHF 16'000.— en raison de la prise en charge intégrale du coût du stand PNV au comptoir NV.
- 6) Le compte (611.3111) « achats de machines et mobilier » enregistre une baisse dans la mesure où un radar type pistolet-laser a été acquis en 2014.
- 7) Le compte (611.3902) « Prestations internes » est en augmentation par rapport au budget 2014, car il comporte la seconde phase du réaménagement de la réception d'Yverdon ; et les coûts de la gestion informatique ne font plus l'objet d'une évaluation mais d'une facturation précise, sur la base d'un inventaire détaillé.
- 8) Les frais de locaux enregistrent une hausse de CHF 54'000.— en raison de la sécurisation des locaux de la rue du Valentin et la location prévue d'une surface à la Gare d'Yverdon-Les Bains.
- 9) Enfin, nous constatons que le compte (611.3909) «intérêts internes», calculés sur des investissements à hauteur de CHF 734'096.85 (system Polycom, fourrière, radar et caméra de surveillance gare), est en baisse de 15 % par rapport au budget 2014.

Le Président ouvre la discussion et la referme. Les comptes, le préavis et le rapport ne suscitant aucune question. Il procède à la votation.

Le préavis présentant le budget 2015 est accepté à l'unanimité.

7) Divers et interventions individuelles

Aucune intervention n'est enregistrée.

- La prochaine séance du Conseil intercommunal de Police Nord vaudois est arrêtée au mercredi 24 juin 2015 à 18 h. Grande salle de Montcherand.

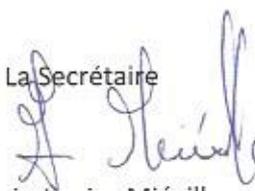
Monsieur Pierre Mercier nous communique la date du prochain rapport du corps de Police qui se déroulera au Casino d'Orbe le jeudi 12 mars 2015.

La parole n'étant plus sollicitée le Président clôt la séance à 18 h.

Le Président

Dominique Vidmer



La Secrétaire

Marie-Louise Miéville